

Hébergement logement

Réunion à la Fondation Abbé Pierre – Rue Clérisseau - Metz

Jeudi, 30 juin 2016

Présents : Malika TOUNSI de MdM, Véronique ETIENNE, Martine HOERNER de la FAP, Anne Noëlle QUILLOT de RESF, Raphaël PITTI représentant la mairie, Marie- Claire FABERT pour le projet Welcome, Mathieu GREGORY pour DPA / AIEM, Geneviève GRETHEN de la LDH, Sylvie BORTOT du CCAS, Hélène LECLERC coordonnatrice du réseau.

Information : avec le CLLAJ, il y aurait possibilité de trouver des logements pour des personnes disposant de très peu de ressources et qui, de ce fait, se retrouvent en hébergement d'urgence.

Les logements de la ville de Metz non utilisés et inventoriés seraient cédés gratuitement par convention au CLLAJ.

Le CLLAJ ne ferait payer que les frais administratifs que cela entraîne.

Il y a une remise en état des locaux à faire à la charge du CLLAJ.

Le contrat prévoit une libération rapide en cas de vente par la mairie.

L'idée est qu'il y ait ensuite une extension vers le privé : il y a environ 5000 logements non occupés sur l'agglomération.

1 - Point sur la situation des demandeurs d'asile à la rue à Metz et actions à envisager

Le 28 juin 2016, des associations du réseau ont fait un recensement au campement près de Blida, avec la collaboration de Dispositif Premier Accueil. Ils ont rencontré :

- 1- 59 personnes dont 9 familles avec 18 enfants.
- 2- 38 personnes figurent sur les listes dispositif premier accueil mais n'ont pas été vues : 3 femmes seules, 1 femme avec 3 enfants, 2 femmes avec 2 enfants majeurs, 1 couple avec 2 enfants et 23 hommes seuls.

Au total, 97 étaient à la rue ce jour.

Groupe de travail hébergement logement

- De nombreux problèmes de santé ont été repérés. Les associations ont appelé le 115 pour 3 situations alarmantes, qui ont été prises en charge.
- A noter des problèmes d'hygiène liés à l'absence de sanitaires et au manque de containers à ordures (il y en a 2).

Etat des places d'hébergement en Moselle, au 30 mai 2016 :

- 1136 places d'hébergement pérennes pour les publics de droit commun (CHRS, hébergement d'urgence)
- 50 places en foyers pour les personnes issues de la communauté Rom
- 4028 places dédiées au public issu de la demande d'asile (430 en CADA, 1404 en hôtels, 684 en appartements, 516 en foyers et 50 à la caserne Roques).
- Courant 2016, 230 nouvelles places en CADA sont programmées.
- A partir du 1^{er} juillet, les demandeurs d'asile ne pourront être hébergés qu'à partir du jour où ils seront vus au guichet unique (trois jours d'attente au pire en ce moment).

Quelles actions pour aider les personnes du campement de Blida demandeurs d'asile ?

- ❖ Le Préfet s'est engagé à démanteler et à reloger ces personnes, sachant qu'actuellement les mises à l'abri sont liées à la vulnérabilité (enfants, femmes, handicapés...)
- ❖ Des appels aux dons se font sur les réseaux sociaux : *Street petit déj*.
Ce sont des citoyens qui engagent une action de solidarité avec les demandeurs d'asile pour les personnes à la rue. Ils disposent d'un lieu de stockage au TCRM Blida et ont acheté des tentes et des vélos.
- ❖ *Médecins du Monde* va y intervenir pour les problèmes de santé. La PASS étant distante, MdM et la FAP pourront véhiculer les personnes pour se faire soigner à Mercy.
- ❖ MdM pourrait demander un local pour consulter au TCRM Blida
- ❖ Pour traiter la dizaine de cas de gale, la PASS pourra aller directement sur le camp, mais il faut aussi traiter l'environnement (changer le linge et les couvertures, acheter des matelas).

Débat :

- ❖ Pour autant, une action est nécessaire car la situation risque de continuer à se dégrader. Le réseau reste résolument sur sa proposition mainte fois réitérée d'un hébergement transitoire à la charge de l'Etat, lieu d'accueil sur un temps limité : un camp sécurisé nuit et jour, avec des conditions sanitaires correctes, entrées et sorties comptabilisées.

Un terrain pourrait être mis à disposition par la ville sur lequel seraient installés des modules d'habitation. Des associations telles FOMAL, AMLI, AIEM pourraient participer à l'accompagnement des personnes sur ce lieu.

Cette proposition se fonde sur la nécessité d'une bienveillance absolue lors de l'accueil des demandeurs d'asile, assortie d'une certaine rigueur d'organisation.

Pour respecter la dignité des personnes, l'accueil doit se faire de façon organisée et maîtrisée.

La répartition sur les autres départements devrait aussi être renforcée.

- Se pose la question des flux : combien de personnes entrent et sortent ? Quelle est la durée moyenne d'instruction des dossiers de demandeur d'asile ?

A qui demander ces renseignements ?

Les personnes qui sont en Obligation de Quitter le Territoire Français restent dans les foyers et cela limite la prise en charge des personnes à la rue.

Il est nécessaire d'analyser plus finement cette situation, de se donner des outils pour comprendre.

Pour clarifier cette question, le réseau se propose d'inviter dès septembre si possible, Pascal BRICE directeur de l'OFPPRA, pour une conférence sur la politique du droit d'asile et la crise migratoire.

Pour préparer cette rencontre, il conviendrait que chacun enrichisse sa réflexion. Nous pourrions nous retrouver entre le 16 et le 19 août pour préparer des questions (associer les foyers d'hébergement comme AMLI).

2 – Mineurs étrangers exclus du Centre Départemental de l'Enfance

Le 23 février, La FAP a pris en charge la mise à l'abri de 2 jeunes étrangers, suite à une fin d'accueil au CDE où ils étaient depuis 2 ou 3 semaines.

Suite à différentes démarches dont un recours auprès du juge des enfants, l'un d'eux a été à nouveau confié au CDE pour une période provisoire de 5 mois, le temps de faire une expertise osseuse.

Pour le second, la juge a retenu la majorité. Un appel a été déposé par voie d'avocat. La FAP et la LDH sont décidées à aller jusqu'au bout de la démarche.

Depuis le 23 février, 4 autres jeunes se sont retrouvés demandeurs d'asile dans la même situation, mais ont quitté Metz pour Paris.

Le CDE, suite à des évaluations orales, les déclarent majeurs, alors qu'ils sont mineurs pour l'Etat....

3 – Information sur les contrats jeunes majeurs

Le Conseil départemental a décidé de mettre fin au Contrat Jeunes Majeurs pour 51 jeunes, actuellement pris en charge au FJT. La DDCS va étudier ces situations au cas par cas pour le maintien en foyer ou l'orientation en CHRS.

22 jeunes seront bientôt demandeurs d'asile dans la même situation, car ceux qui sont nés entre le 5 juillet et le 6 septembre ne bénéficieront pas de CJM.

Ceux nés après le 6 septembre auront un CJM jusqu'à la fin de l'année scolaire.

C'est une situation inacceptable et nous devons réagir !

Le Conseil Départemental a décidé d'abandonner purement et simplement à la rue des jeunes majeurs le jour des vacances scolaires, puisqu'ils n'ont pas les moyens de payer leur hébergement.

Il a décidé de sacrifier l'avenir de ces jeunes dont beaucoup sont scolarisés.

Nous avons à réagir sur le principe de l'arrêt du contrat jeune majeur.

Cette situation est inacceptable, tant sur le fond que la forme. Un recours pourrait être fait par la LDH nationale. A suivre ..